

**ORGANISATION**  
**LE CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA RADIO et RADIOFIL**  
**BOURSE – EXPOSITION RADIOMANIA 2023**

**Dimanche 24 Septembre 2023, de 9h à 13h**

**Espace Raymond Ameilbonne, Av. Pierre de Coubertin, 63510 Aulnat**

**CIR** : Association Carrefour International de la Radio - loi 1901 - déclarée en Préfecture du Puy-de-Dôme le 13 2 1992

Siège social : 102 Rue du Mas, 63110 Beaumont – Email : [cirbansac.63@gmail.com](mailto:cirbansac.63@gmail.com)

Site : <https://www.radiomania-cir.fr>

JC CLAVAL Président 06 47 80 77 21, Lucien PTAK secrétaire 06 43 95 29 99

**Radiofil** : Association sans but lucratif - loi 1901 - déclarée en Préfecture de l'Yonne le 22 janvier 2004

Siège social : Musée de la reproduction du son Saint-Fargeau 89170

Présidence : 24 Allée Suffren, Taussat-Les-Bains, 33138 Lanton. E-mail : [president@radiofil.com](mailto:president@radiofil.com)

## **ORGANISATION**

### **I – Cette année la ville d’Aulnat nous accueille à l’Espace Raymond Ameilbonne, Av. Pierre de Coubertin, 63510 Aulnat**

Cette nouvelle salle entièrement de plain-pied nous facilitera l'accès avec son parking à proximité.

Nous vous proposerons à nouveau des plateaux repas sur place pour le dimanche midi.

Pour tout renseignement concernant la situation, l'accès, les logements, les horaires... consulter le document

« Logistique » en annexe.

### **II – La Bourse exposition**

Elle est réservée aux membres des Associations C.H.C.R, C.I.R ou Radiofil, à jour de cotisation. Au titre des relations amicales inter-associatives, les membres des autres associations ayant pour objet la radiodiffusion, la radiocommunication et les techniques anciennes (sur présentation d'une carte de membre) sont les bienvenus et bénéficient des mêmes conditions d'inscription.

Chaque adhérent définit ses souhaits en matière de surface d'exposition (nombre de tables).

Toutefois, en fonction du nombre de participants, du nombre de tables disponibles et de la configuration générale des lieux, les organisateurs se réservent la possibilité de redistribuer les surfaces de façon à satisfaire le maximum de demandes et à assurer une certaine cohérence des objets exposés. Les objets et documents exposés doivent avoir un rapport avec la T.S.F., la radiodiffusion, l'audio ancien ou les télécommunications anciennes.

### **III – Les conditions d’inscription :**

Gratuité totale pour les visiteurs et droit d'inscription fixé à 10 €, destiné à financer une partie des frais.

Participation financière demandée aux exposants en fonction de la surface d'exposition souhaitée. Voir les modalités exactes dans le bulletin d'inscription.

**Il est indispensable que les exposants s'inscrivent assez tôt pour pouvoir avoir les tables souhaitées (ou la dimension équivalente).**

### **IV – Montage, exposition, démontage**

L'installation peut commencer **Samedi entre 14H et 19H exclusivement**, à défaut, le dimanche matin de **7h00 à 9h00** maximum.

Très sécurisée au niveau des accès, la salle n'est pas gardée la nuit. En cas de vols ou dégradations, ni la municipalité, ni Radiofil, ni le CIR ne pourra voir sa responsabilité engagée. Il va de soi que les objets de valeur ne doivent pas être déposés avant le dimanche matin.

Un grand parking gratuit est situé à proximité de cette salle polyvalente..

**L'ouverture au public de la manifestation est prévue de 9H à 13H.** Les échanges de matériels et les transactions financières qui seront effectués pendant cette journée le seront sous l'entière responsabilité des vendeurs ou cédants. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'un quelconque différend. Le démontage commence dès la fermeture des portes et jusqu'à 16H30. Aucun démontage et/ou emballage ne sera toléré avant 13h30.

### **V – Le petit creux du matin et repas de midi**

Un service au détail de croissants, sandwiches, boissons... sera possible dès le matin au bar.

Le plateau repas de midi doit être réservé et réglé au moment de l'inscription (**22 euros**).

### **VI – Représentation des Associations**

Le C.I.R. et Radiofil bénéficieront d'un stand leur permettant de présenter leurs activités, éventuellement leurs fournitures et documentations. Chaque association sera représentée par son Président ou par un responsable nommé à cet effet.

**Pour l'organisation optimum de Radiomania nous devons éviter des annulations intempestives. L'annulation de l'inscription pour un stand exposant devra nous parvenir, par courrier, mail ou téléphone, au plus tard 48 heures avant le jour de Radiomania pour pouvoir être prise en considération. Passé ce délai, les frais engagés ne seront pas remboursés.**